

Grève des postiers

Le syndicat cherche à obtenir des hausses de salaires qui, au dire du gouvernement, dépassent les montants fixés par les lignes directrices. Si la grève se prolonge, c'est au fond parce que le syndicat veut persuader le gouvernement de lui accorder une augmentation supérieure à celle que permettent les lignes directrices. C'est réellement assez sot, si je puis parler net, de la part du gouvernement de dire qu'il ne veut pas intervenir dans les négociations, parce qu'il l'a déjà fait.

Je dis également qu'il est assez sot de la part du gouvernement de refuser de rétablir le service postal dans l'intérêt des Canadiens en prétendant protéger le droit légitime du syndicat, alors qu'il l'a déjà modifié. Abstraction faite pour un moment de la question de savoir si le droit de grève dans les services essentiels devrait être modifié, et de toutes les difficultés que toute question de cette nature soulève ou que toute position semblable entraîne, le fait est que les lignes directrices anti-inflationnistes adoptées par le gouvernement indiquent que le gouvernement est fermement résolu à restreindre le champ des négociations collectives en ce qui concerne les hausses de salaires. Dans ce cas, c'est presque de l'hypocrisie de la part du gouvernement de dire qu'il ne demandera pas au Parlement d'ordonner le retour au travail, alors qu'il a déjà décrété que le syndicat n'obtiendra en aucun cas les hausses que réclament les grévistes.

Je dois me demander s'il n'y a pas d'autre raison qui explique l'attitude du gouvernement. Refuse-t-il de demander au Parlement d'intervenir parce que, ce faisant, il sortirait le syndicat du pétrin où il se trouve? Le gouvernement insiste-t-il pour que le syndicat, en dépit de tout le tort causé au public, apprenne qu'il lui faut accepter ses responsabilités? Le Parlement ne sortirait pas le syndicat du pétrin en ordonnant le retour au travail, car un tel ordre s'inscrirait dans les lignes directrices du programme gouvernemental anti-inflation.

Si le gouvernement entend faire respecter rigoureusement ses lignes directrices, il doit laisser le syndicat dans le pétrin. Il ne s'agit pas pour le Parlement de sortir le syndicat du pétrin. Tous autant que nous sommes à la Chambre, y compris le gouvernement, devons reconnaître que celui-ci, en adoptant ses lignes directrices, a mis le syndicat dans le pétrin et se propose de l'y laisser aussi longtemps que durera le programme de restrictions des prix et des salaires. Il n'est donc pas question de sortir le syndicat du pétrin.

Le gouvernement s'inquiète-t-il de ce que le Parlement puisse tirer les dirigeants syndicaux d'un mauvais pas? Les dirigeants du syndicat ne sont peut-être pas très populaires. Le gouvernement fait peut-être un geste populaire en les attaquant, je l'ignore. Mais la population en a certainement assez des interruptions du service postal. Il n'appartient certainement pas au Parlement ni au gouvernement d'essayer de casser les dirigeants syndicaux, et d'exposer ainsi la population à de grandes pertes et à de grands inconvénients ce faisant.

● (2130)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je suis désolée d'interrompre le chef de l'opposition, mais comme il est 9 h 30, la Chambre doit maintenant procéder, conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, à la tenue du vote différé sur la motion de deuxième lecture du bill C-58 et sur la motion présentée, en conformité de l'article 58(9)a) du Règlement, par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent). Je tiens également à rappeler aux députés qu'il a été

[M. Stanfield.]

convenu que le timbre ne se fera entendre que pendant quinze minutes. Faites venir les députés.

● (2140)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE ABROGATIVE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DANS LES PÉRIODIQUES NON CANADIENS

M. Sharp (au nom du ministre des Finances), propose: Que le bill C-58, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 78)

POUR

Messieurs

Allmand	Dupont	MacDonald
Anderson	Dupras	(Egmont)
Andras	Duquet	MacDonald (M ^{lle})
(Port Arthur)	Faulkner	(Kingston et les
Andres	Fleming	Îles)
(Lincoln)	Foster	MacEachen
Appolloni (M ^{me})	Fox	MacFarlane
Basford	Francis	MacGuigan
Beaudoin	Gauthier	Mackasey
Béchar	(Ottawa-Vanier)	Marceau
Bégin (M ^{lle})	Gendron	Marchand
Benjamin	Gilbert	(Kamloops-Cariboo)
Blais	Gillespie	Martin
Blaker	Goodale	McRae
Blouin	Goyer	Milne
Boulanger	Guay	Morin (M ^{me})
Breau	(Saint-Boniface)	Nicholson (M ^{lle})
Brewin	Guay	Nystrom
Broadbent	(Lévis)	O'Connell
Buchanan	Guilbault	Olivier
Bussièr	Harquail	Orlikow
Caccia	Herbert	Ouellet
Cafik	Hogan	Parent
Campagnolo (M ^{me})	Hopkins	Penner
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Peters
(South Western Nova)	Jamieson	Philbrook
Campbell	Joyal	Portelance
(LaSalle-Émard-Côte	Kaplan	Poulin
Saint-Paul)	Knowles	Prud'homme
Caron	(Winnipeg-	Railton
Chrétien	Nord-Centre)	Reid
Clermont	Lachance	Richardson
Collenette	Lajoie	Robinson
Comtois	Lalonde	Rompkey
Condon	Landers	Rooney
Corbin	Lang	Roy
Corriveau	Langlois	(Laval)
Côté	Laniel	Sauvé (M ^{me})
Cyr	Leblanc	Sharp
Danson	(Laurier)	Smith
Daudlin	Lee	(Saint-Jean)
Demers	Lefebvre	Stollery
Douglas	Leggatt	Symes
(Bruce-Grey)	Lessard	Tessier
Douglas	Loiselle	Trudeau
(Nanaimo-Cowichan-	(Saint-Henri)	Turner
Les Îles)	Lumley	(London-Est)
Drury	MacDonald	Watson
	(Cardigan)	Young—123.